

# Fiche signalétique

Date d'émission : 11-juil.-2017

Date de révision : 01-juil.-2024

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Bear D'Fense Professional

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité DA-002-FR - BDP

N° ID/ONU UN1950

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Jeter un spray antipoussière.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

Defense Aerosols  
PO Box 13  
46229 Yale Rd  
Chilliwack, BC V2P 6H7

### Numéros de téléphone d'urgence

Téléphone de l'entreprise 604-701-6495

Nombre d'appel d'urgence 604-869-1878

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide brun rougeâtre

État physique Aérosol

Odeur Piquant

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Gaz sous pression	Gaz comprimé

### Mot indicateur

Danger

### Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut irriter les voies respiratoires

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire  
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 Rincer la bouche

**Conseils de prudence - Entreposage**

Protéger du rayonnement solaire  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres dangers**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Proprietary Propellant	Propriétaire	50-60
Proprietary Solvent	Propriétaire	25-35
Active Ingredient	Propriétaire	10-20

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

**4. PREMIERS SOINS**

**Premiers soins**

**Conseils généraux**

Fournir cette fiche au personnel médical pour le traitement.

**Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler antipoison ou un médecin / médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

### **Symptômes et effets les plus importants**

<b>Symptômes</b>	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
------------------	--

### **Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ce matériau n'est pas inflammable. Le dioxyde de carbone, la «mousse alcoolique», le produit chimique sec ou l'eau peuvent être inefficaces.
---	--

### **Dangers spécifiques du produit**

Aérosol non inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Utiliser de l'eau pour disperser les fumées et pour diluer les déversements.

### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Refroidir les conteneurs proches avec de l'eau pulvérisée.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Ventiler la zone touchée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
---------------------------------	--

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.
--	--

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Contenir et recueillir avec un absorbant inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter les températures élevées. When storing large quantities, store in building designed and protected against fire. Protéger de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120°F.

**Matières incompatibles** Acides forts. Alcalis. matières oxydantes. Sodium. Potassium. Magnésium.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Secret commercial	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection ou lunettes de protection avec éclaboussures ou boucliers latéraux.

**Protection de la peau et du corps** Gants en caoutchouc. Vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** Utilisez un système de filtre chimique / mécanique approuvé par NIOSH / MSHA pour éliminer une combinaison de particules, de gaz et de vapeur. Utilisez la ligne d'air si nécessaire.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Odeur</b>	Piquant
<b>Aspect</b>	Liquide brun rougeâtre	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Brun rougeâtre		

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques •Méthode</b>
<b>pH</b>	Non déterminé	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle</b>	-26.5 °C / -15.7 °F	(propellent)

**d'ébullition**

<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non déterminé	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>	Approx. 96lbs @ 77°F	(Propulseur)
<b>Densité de vapeur</b>	>1	(Air=1)
<b>Densité relative</b>	<1	(Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Approx. 30%	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé	

**Autres informations**

**VOC Content** Volatilité en poids: Approx. 90%

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Pas réactif dans des conditions normales.

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter**

Flammes ouvertes, arcs de soudure ou autres sources à haute température qui provoquent une décomposition thermique.

**Matières incompatibles**

Acides forts. Alcalis. matières oxydantes. Sodium. Potassium. Magnésium.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

**Contact avec les yeux** Provoque une irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Secret commercial	-	-	= 1500 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Secret commercial	= 5660 mg/kg ( Rat )	= 2700 mg/kg ( Rabbit )	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

### Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (cutané) 2,700.00 mg/kg

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Secret commercial	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	2850: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

### Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

### Bioaccumulation

Non déterminé.

### Mobilité

Non déterminé

### Autres effets nocifs

Non déterminé

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

**DOT**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe de danger 2.2

**IATA**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aerosols, non-flammable  
 Classe de danger 2.2

**IMDG**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe de danger 2.2

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINC S	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Secret commercial	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Secret commercial	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Secret commercial	X	X	X	Present				X

**Légende :**

- TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*
- LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*
- EINECS/ELINC S - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*
- ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*
- IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*
- KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*
- PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*
- AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**CERCLA**

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée au titre des substances dangereuses en vertu du CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou en vertu des amendements de la loi Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Les exigences précises de déclarations en matière de déversement de cette matière peuvent varier selon les règles locales, régionales ou nationales

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Secret commercial -		25-35	1.0

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Secret commercial	X		X

**16. AUTRES INFORMATIONS****NFPA****Risques pour la santé****Inflammabilité****Instabilité****Dangers particuliers**

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

**HMIS****Risques pour la santé****Inflammabilité****Dangers physiques****Protection individuelle**

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Date d'émission :

11-juil.-2017

Date de révision :

01-juil.-2024

Note de révision:

nouveau format

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**